

Dépôt du rapport du Bureau du vérificateur général (BVG) sur la vérification de gestion de l'Administration de la Chambre des communes

OTTAWA (Le 13 juin 2012) – L'honorable Andrew Scheer, Président de la Chambre des communes, a déposé à la Chambre aujourd'hui le rapport du Bureau du vérificateur général (BVG) sur la vérification de gestion de l'Administration de la Chambre des communes. Le Bureau de régie interne accueille favorablement le rapport ainsi que les observations et les recommandations du BVG.

La vérification a permis de confirmer l'établissement de saines pratiques de gestion par l'Administration de la Chambre. Aucune faiblesse importante n'a été repérée. Cependant, le BVG a formulé huit recommandations pour des améliorations et le Bureau de régie interne a accepté le plan d'action de l'Administration de la Chambre en vue de donner suite à ces recommandations.

La vérification avait pour but d'examiner les procédures mises en place par l'Administration de la Chambre afin d'assurer le respect des règlements administratifs et des politiques du Bureau de régie interne en ce qui a trait à la planification stratégique, à la gestion financière, aux ressources humaines, aux services d'information et à la sécurité.

La portée de la vérification englobait une analyse des opérations en matière de finances, d'acquisitions et de ressources humaines effectuées par les députés et traitées par l'Administration de la Chambre, et ce, afin de déterminer si ces opérations étaient conformes aux politiques et procédures établies.

Cette vérification de gestion a fourni à l'Administration de la Chambre l'occasion de se prévaloir d'une analyse indépendante qui donnera lieu à une amélioration pratique. Elle a aussi permis à l'Administration de la Chambre de mettre en évidence son excellent travail.

Pour plus de renseignements sur la portée de la vérification, la chronologie, les recommandations et le plan d'action de l'Administration de la Chambre en vue de donner suite aux recommandations, veuillez consulter le [Document d'information](#) ou le [rapport intégral](#).

Le Bureau de régie interne est chargé d'établir les règlements administratifs, les politiques et les lignes directrices concernant les dépenses et les ressources fournies aux députés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Ce pouvoir lui est conféré par la *Loi sur le Parlement du Canada*.

Demandes de renseignements des médias :

Heather Bradley

Directrice des communications, Bureau du Président de la Chambre

613-995-7882 heather.bradley@parl.gc.ca